

REGLEMENT JEU www.cartedepeche.fr

Spécial ouverture saison 2017

FNPF en partenariat avec :

Le Pêcheur de France / GIFAP (Rapala, Abu Garcia, Mitchell, Sensas, Illex, Pure Fishing)
VVF / Stations Vertes / Clévacances / Gites de France

Article 1 : Associations organisatrices

La Fédération Nationale de la Pêche en France (17 rue Bergère – 75009 Paris – N° Siret : 497 48429500017 Code APE 9499 Z), le magazine « Le Pêcheur de France » (137 quai de Valmy - 75010 Paris), le Groupement des Industriels Fabricants d'Articles de Pêche GIFAP (Le chalet de Mourlan – 33112 Saint Laurent du Médoc) (avec les marques Rapala, Abu Garcia, Mitchell, Sensas, Illex, Pure Fishing), VVF Villages (8 Rue Claude Danziger CS 80705 – 63050 Clermont-Ferrand), la Fédération des Stations Vertes (BP 71698 - 21016 DIJON cedex), Clévacances (54 boulevard de l'Embouchure CS 22361 31022 Toulouse Cedex 2), Gites de France (SAS Gites de France – 40 avenue de Flandres – 75019 Paris) Respectivement représentés par Claude Roustan (Président), Loïc Corroyer (Rédacteur en chef), Hugues Nello (Président), Paul Raynal (Président), Monsieur Acker (Président), Marie-Lyse Zielinski (Présidente) et Philippe Coadour (représentant) organisent un jeu-concours avec obligation d'achat.

Article 2 : Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique de 16 à 99 ans en candidature individuelle (étant précisé que pour les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale), **résidant en France métropolitaine**, à l'exception des personnels des structures associatives de la pêche en France. La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toutes les éventuelles difficultés pratiques d'interprétation ou d'application seront tranchées par les associations organisatrices.

Article 3 : Principe du jeu et modalités

Peuvent participer au jeu concours toutes les personnes prenant leur carte de pêche **annuelle** directement sur le site www.cartedepeche.fr ou chez un dépositaire délivrant la carte par internet entre le 14 décembre 2016 à 00h00 et le 07 janvier 2017 à 23h59.

La participation est limitée à une participation par foyer.

Article 4 : Dotations

Ce jeu concours est doté de 58 lots.

	Marques	Produits	Valeur
1er lot	CLEVACANCES	Séjour d'une semaine pour 2 à 4 pers. à valoir sur la sélection de locations ou chambres d'hôtes Clévacances « Destination pêche », référencées sur le site www.clevacances.com .	500,00 €
2ème lot	RAPALA	Canne SHIMANO BIOMASTER SPIN 7'1 ROCK 1-6G et Moulinet SHIMANO AERNOS 1000 FB	364,00 €
3ème lot	RAPALA	Canne SHIMANO BIOMASTER SPIN 7'1 ROCK 1-6G et Moulinet SHIMANO AERNOS 1000 FB	364,00 €

4ème lot	STATIONS VERTES	Un séjour de deux jours et une nuit en chambre d'hôtes pour deux personnes à Vandenesse-en-Auxois (21 - Station Pêche) avec une carte de pêche journalière par personne	230,00 €
5ème lot	ABU GARCIA	Ensemble canne et moulinet Cardinal STX + Verdict 8-27g	180,00 €
6ème lot	DAIWA	Canne PROREX X 902 HXHFS AF	184,00 €
7ème lot	DAIWA	Canne PROREX X 702 HFS AF	159,00 €
8ème lot	MITCHELL	Ensemble canne et moulinet Avocet RZT2000 + Mag Pro RZT Spin192	150,00 €
9ème lot	VVF Villages	1 court séjour (3J/2N) en logement 4/5 personnes sur une date au choix (hors vacances scolaires et hors week-ends de ponts) et sur une destination VVF Villages au choix (hors villages partenaires). Valeur 150 €	150,00 €
10ème lot	SENSAS ILLEX	Moulinet GUNKI BC 200 XD	119,00 €
11ème lot	SENSAS ILLEX	Moulinet GUNKI BC 200 XD	119,00 €
12ème lot	SENSAS ILLEX	Canne ATLAS 100 - 9M	119,00 €
13ème lot	SENSAS ILLEX	Canne ATLAS 100 - 9M	119,00 €
14ème lot	GITES DE FRANCE	Chèque cadeau à valoir sur un séjour à choisir sur la page dédiée : https://www.gites-de-france.com/location-vacances-Peche.html?utm_source=fedepeche&utm_medium=sitepeche&utm_campaign=fedepeche&ORI=FEDEPECHE	100,00 €
15ème lot	GITES DE FRANCE	Chèque cadeau à valoir sur un séjour à choisir sur la page dédiée : https://www.gites-de-france.com/location-vacances-Peche.html?utm_source=fedepeche&utm_medium=sitepeche&utm_campaign=fedepeche&ORI=FEDEPECHE	100,00 €
16ème lot	GITES DE FRANCE	Chèque cadeau à valoir sur un séjour à choisir sur la page dédiée : https://www.gites-de-france.com/location-vacances-Peche.html?utm_source=fedepeche&utm_medium=sitepeche&utm_campaign=fedepeche&ORI=FEDEPECHE	100,00 €
17ème lot	GITES DE FRANCE	Chèque cadeau à valoir sur un séjour à choisir sur la page dédiée : https://www.gites-de-france.com/location-vacances-Peche.html?utm_source=fedepeche&utm_medium=sitepeche&utm_campaign=fedepeche&ORI=FEDEPECHE	100,00 €
18ème lot	GITES DE FRANCE	Chèque cadeau à valoir sur un séjour à choisir sur la page dédiée : https://www.gites-de-france.com/location-vacances-Peche.html?utm_source=fedepeche&utm_medium=sitepeche&utm_campaign=fedepeche&ORI=FEDEPECHE	100,00 €
19ème lot	PURE-FISHING	Un pack leurres Sebile : Bull Minnow + Swingtail Minnow + Star Shiner + Slim Puncher + Spincher + Puncher + Magic Swimmer + Flatt Shad + Stick Shadd	100,00 €
du 20ème au 29ème lot	FNPF	Remboursement de votre carte de pêche dans la limite maximum de 100€	100,00 €
30ème lot	SENSAS ILLEX	PACK MINI CARPE TELE (4 PCS) (Pack de 4 cannes 3m, 3m50, 4m et 4m50)	99,00 €

31ème lot	SENSAS ILLEX	PACK MINI CARPE TELE (4 PCS) (Pack de 4 cannes 3m, 3m50, 4m et 4m50)	99,00 €
32ème lot	DAIWA	Canne PROREX 802 HMFHS	94,00 €
du 33ème au 52ème lot	Le Pêcheur de France	Abonnement d'un an au Pêcheur de France	51,50 €
53ème lot	RAPALA	Housse Casting	49,00 €
54ème lot	RAPALA	Housse Casting	49,00 €
55ème lot	RAPALA	Housse Casting	49,00 €
56ème lot	RAPALA	Tresse SUFIX - 832 BRAID VERT OLIVE 120M 08	25,00 €
57ème lot	RAPALA	Tresse SUFIX - 832 BRAID VERT OLIVE 120M 08	25,00 €
58ème lot	RAPALA	Tresse SUFIX - 832 BRAID VERT OLIVE 120M 08	25,00 €

Article 5 : Accès et Durée

Le jeu est ouvert à toute personne prenant une carte de pêche annuelle sur le site www.cartedepeche.fr de son domicile ou chez son distributeur habituel délivrant la carte par informatique via le site www.cartedepeche.fr et ayant renseigné une adresse mail valide, du 14 décembre 2016 à minuit au 07 janvier 2017 à 23h59. Les organisateurs du jeu se réservent le droit de reporter, d'écourter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Article 6 : Sélection des gagnants

Dans les jours suivant la fin du concours, un tirage au sort sera réalisé. Le premier tiré au sort recevra le premier prix puis de manière dégressive jusqu'au 58^{ème} lot (cf tableau ci-joint).

Article 7 : Modalités de mise en possession du lot

Une fois le tirage au sort effectué et les noms des gagnants ayant été affichés sur le site www.cartedepeche.fr, les lots seront envoyés par courrier ou colis postal aux gagnants. Les lots ne seront pas interchangeables contre un objet ou un service. La non acceptation du lot, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne aucune contrepartie financière ou autre.

Article 8 : Informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu seront traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Liberté ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Par les présentes les participants sont informés que les données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux des organisateurs du jeu ou d'un traitement automatisé et pourront être conservées dans un fichier informatique et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à : Fédération Nationale de la Pêche en France – Grand Jeu «cartedepeche.fr nouvelle saison 2017 ». 17 rue Bergère – 75009 Paris dans la période du 08 janvier au 08 février. Les participants, dans le cas où ils feraient partie des gagnants autorisent les organisateurs du jeu à utiliser librement leurs noms et prénoms dans le cadre de la mise en ligne de la liste des gagnants du présent jeu.

Article 9 : Copie du présent règlement

Ce règlement peut être consulté gratuitement sur le site : www.cartedepeche.fr/grandjeu

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée par courrier uniquement à l'adresse suivante : Fédération Nationale de la Pêche en France – 17 rue Bergère -75009 Paris.

Article 10 : Responsabilités

Les associations et/ou structures organisatrices ne pourront en aucun cas être tenues responsables en cas de problème de dysfonctionnement informatique lié à des problèmes techniques ou de réseau. De même qu'elles ne pourront en aucun cas être tenues pour responsables de tout incident ou de leurs conséquences pouvant survenir à l'occasion du jeu et de ses suites. Les associations organisatrices déclinent toute responsabilité pour les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance des lots ou qui pourraient affecter les lots.

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi Française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par les associations organisatrices. Tout litige né à l'occasion du présent jeu sera soumis aux tribunaux compétents.

Article 13 : Fraude

Toute fraude ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un gain, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313.1 et suivants du code pénal.